

le jeu et la spéculation s'exercent autant que sur le coton brut.

Mais il est indéniable qu'avec une récolte moindre encore que celle de l'an dernier, les producteurs exigent de hauts prix pour leurs récoltes.

Il est aussi un élément nouveau de hausse et de crainte pour l'avenir de la production du coton aux Etats-Unis. Un insecte, le *boll weevil*, a fait des ravages dans les plantations et cette plaie tend à se propager davantage. On a vainement cherché à le détruire, on n'est pas même parvenu à enrayer sa marche. De là des craintes pour la production future; aussi peut-on raisonnablement croire que quelques gros planteurs à l'aise conserveront une partie de leur dernière récolte, jusqu'à ce que la prochaine récolte soit mise sur le marché.

De tous côtés apparaissent donc des signes de fermeté sinon de hausse dans les prix du coton brut.

Pour faire face à la situation embarrassante dans laquelle les ont mis les hauts prix du coton brut, les manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre ont baissé les salaires de leurs ouvriers de 10 pour cent.

Au Canada, l'industrie du coton n'a pas voulu réduire les salaires des ouvriers, du moins jusqu'à présent, les manufacturiers ont préféré faire payer au consommateur l'augmentation du prix de revient de la marchandise, ce qui est logique en même temps que juste. Il est à espérer que les manufacturiers ne se départiront pas de ce principe et qu'ils continueront à payer à leurs ouvriers le plein salaire qu'ils ont actuellement quel que puisse être le prix de la matière première.

Les manufacturiers canadiens ont donc augmenté d'un quart de cent par verge environ le prix du produit fabriqué.

Nous avons la conviction que cette hausse sera maintenue et que l'intérêt des commerçants est plutôt d'acheter aux prix actuels que d'attendre davantage.

COMMIS ET PATRONS

La fermeture à bonne heure

On s'est occupé à l'Association des commis-marchands de la question de la fermeture à bonne heure, comme on le verra dans le compte-rendu d'autre part de leur assemblée.

Le but que poursuivent les commis a peu d'adversaires, peut-être même n'en existe-t-il pas à proprement parler. Il y a un fait, cependant, c'est que s'il est des magasins qui accordent volontiers une ou deux soirées de repos par semaine à leurs employés il en est d'autres qui restent ouverts tous les soirs, beaucoup, la presque totalité fermentaient, si quelques entêtés voulaient entrer dans le mouvement.

Il ne faut pas se le dissimuler tant que les magasins ne fermeront pas tous, ceux qui resteront ouverts pourront compter sur une clientèle du soir. Donc pour que la fermeture des magasins le soir soit réelle il faut qu'elle soit générale, car bien peu de patrons se soucient de voir leurs clients passer chez le voisin, c'est pourquoi, malgré leur bonne volonté de donner congé à leurs employés, ils les retiennent au magasin. Que le voisin ferme et ils fermeront!

Beaucoup d'entre les commis qui récla-

ment la fermeture à bonne heure n'agiraient pas autrement s'ils étaient patrons.

La question de la fermeture à bonne heure aurait pu facilement se résoudre à l'amiable avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, mais nous voyons maintenant qu'il est difficile de compter sur une entente.

Il est des gens qui n'aiment rien accorder de bonne grâce, même quand les demandes sont équitables, justes et raisonnables; ils n'accordent que ce qu'ils ne peuvent refuser, c'est-à-dire ce qu'on leur arrache de force.

Autrefois, "Le Prix Courant" s'est opposé de toutes ses forces à la passation d'un règlement municipal relatif à la fermeture forcée à bonne heure. En principe, nous sommes opposés à toute action législative ou municipale qui a pour but de restreindre la liberté du commerce et nous estimons que, par l'initiative privée, on obtient bien souvent des résultats meilleurs pour le redressement de certains griefs et d'abus qu'au moyen de lois ou de règlements ayant force de loi.

Nous sommes encore d'avis que mieux vaudrait une entente entre patrons et commis qu'un règlement municipal, relativement à la fermeture à bonne heure.

Si cette entente est impossible, le règlement municipal viendra et nous craignons bien que, du jour où il sera mis en vigueur, les rapports entre commis et patrons ne soient plus tendus qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Les commis se montrent aujourd'hui plus exigeants qu'ils ne l'étaient il y a quelque temps. Plus les patrons tarderont à les satisfaire dans leurs légitimes réclamations, plus les commis sentiront d'opposition à leurs demandes et plus aussi ces derniers montreront d'exigences. C'est dans l'ordre des choses.

Il arrivera alors qu'au moyen du règlement municipal auquel ils demandent de limiter l'heure de leur travail les commis obtiendront plus que les patrons les mieux disposés à leur égard ne peuvent consentir à leur accorder de plein gré s'ils tiennent compte des nécessités de leur commerce.

Le travail du commis est rude, long, pénible; il peut et doit être abrégé en partie; la plupart des patrons, nous le répétons, le reconnaissent et sont tout disposés à donner à leurs commis une juste satisfaction.

Les commis ont une association; les patrons ont de leur côté des organisations semblables. Pourquoi ces diverses associations ne s'entendraient-elles pas entre elles pour régler la question par l'intermédiaire d'arbitres nommés par chacune de ces sociétés?

Si un accord est reconnu impossible après des tentatives sérieuses d'entente, il sera toujours temps de faire appel au conseil municipal pour réclamer de lui un règlement qui mettra fin aux divergences actuelles.

Noix, amandes, avelines, etc.

Voici le bon temps de vous approvisionner de Walnuts façon Grenoble, d'Amandes Tarragone, Avelines, Noix Pecan dont la maison A. Robitaille & Cie, rue St-Paul, Montréal, vient de recevoir son importation. Demandez ses cotations, ainsi que pour les Pruneaux de Californie et les Raisins de Table. N'oubliez pas, en passant, ses Brandies Sorin et Mourrier, à la veille des fêtes.

BANQUE DE MONTREAL

QUATRE-VINGT-SIXIEME ASSEMBLEE ANNUELLE

RAPPORT SATISFAISANT

L'Hon. Geo. Drummond fait un exposé général du commerce du pays qui est très prospère

ELECTION DES DIRECTEURS

La quatre-vingt-sixième assemblée des actionnaires de la banque de Montréal a eu lieu à cette institution lundi.

Etaient présents: L'hon. G. A. Drummond, vice-président; sir W. C. Macdonald, hon. R. Mackay, MM. R. B. Angus, A. T. Paterson, E. B. Greenshields, R. G. Reid, Chas. Alexander, E. K. Greene, G. F. C. Smith, A. T. Taylor, hon. J. K. Ward, D. Macmaster, C. R.; C. J. Fleet, C. R.; F. S. Lyman, C. R.; H. Dobell, A. Hooper, Rd. White, Ths. Gilmour, Jas. Tasker, Jas. Moore, Geo. Hague, B. A. Boas, Jas. Croil, D. R. Angus, Geo. Filer, R. H. Clerk, Jh. Molson, Jh. Taylor, H. Macdougall, R. Archer, H. Cameron, W. D. Gillean, R. Hampson, M. S. Foley, W. Howard, W. H. Evans, F. McLennan, H. J. O'Heir, A. Piddington, J. J. Robson et John Morrison.

Sur proposition de M. Jh. Morrison, l'hon. G. A. Drummond, vice-président, a pris le fauteuil de la présidence, de l'assentiment de tous en l'absence du président Lord Strathcona et Mount-Royal.

Il est proposé par M. B. A. Boas, appuyé par M. H. Dobell, "que les messieurs dont les noms suivent soient élus scrutateurs: F. L. Lyman, C. R., et G. F. C. Smith, et que M. Jas. Aird, agisse comme secrétaire de l'assemblée."

Rapport des Directeurs

Le rapport des directeurs à leurs actionnaires à leur 86ème assemblée générale a été lu par M. A. Macnider, vice-gérant-général, comme suit:

Les directeurs sont heureux en vous présentant ce rapport de vous montrer le résultat des affaires de la banque pour la période comprise entre le 30 avril et le 31 octobre, en conformité de la résolution passée à l'assemblée générale du 7 janvier 1903.

Balance des profits et pertes le 30 avril 1903... \$ 724,807.75

Profits pour la moitié de l'année terminée le 31 octobre 1903, déduction faite des charges d'administration et ample provision étant faite pour parer à toutes les dettes mauvaises ou douteuses... 917,156.31

Prime reçue sur le nouveau stock... 416,024.00

\$2,057,988.06

5 p. c. de dividende payable le 1er déc. 1903... 684,000.00

Montant transporté au compte de réserve... 1,000,000.00

Balance des profits et pertes à reporter... \$ 373,988.06

Depuis la dernière assemblée annuelle des actionnaires, des succursales de la Banque ont été créées à Edmonton, Alta. Indian Head, Assa., et Brandon, et Grt-na, Man.; des dispositions ont été prises pour ouvrir une succursale à l'avenue Cherman, Hamilton, le 1er décembre 1903.